

3.6.3 Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)

3.6.3.1 Établissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)

Identité visuelle	-
Adresse géographique du siège	PK 41 Côté Montagne, Allée des Mombins Golf de Tahiti Papara, Tahiti
Adresse postale	BP 12 017 – 98712 Papapa
Téléphone	40 57 40 52
Courriel	egat@egat.pf sec@egat.pf
Site internet	https://www.golfdetahiti.com/
Page Facebook	Golf de Tahiti Papara Facebook
Horaires d'ouverture	Du Lundi au Dimanche : 7h00 à 17h00
Directeur	Monsieur Hermann MEUEL

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 portant création d'un établissement public à caractère commercial et industriel dénommé : Etablissement d'aménagement et de gestion du domaine d'Atimaono
- Arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985 fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles financières, budgétaires et comptables d'un établissement public dénommé "Etablissement d'aménagement et de gestion du domaine de Atimaono"

Nomination du directeur

- Arrêté n° 280 CM du 27 février 2019 portant nomination de M. Hermann Meuel en qualité de directeur de l'Etablissement d'aménagement et de gestion de Teva

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

La Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

L'Etablissement pour la Gestion et l'Aménagement de TEVA (EGAT) est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui relève du Président, en charge du tourisme.

L'EGAT est constitué de plusieurs structures hétérogènes, qui n'ont en commun que leur potentiel touristique, notamment le golf de Tahiti, un domaine agricole et un domaine de 1 500 hectares localisés à Atimaono.

L'EGAT a pour objet :

- De procéder aux études d'élaboration des plans d'aménagement du domaine de Atimaono et de tous autres sites acquis, affectés ou transférés, et de faire adopter ces plans d'aménagement ;
- De mettre en valeur le patrimoine dont il a la charge et d'y effectuer les travaux nécessaires à la réalisation des options d'aménagement adoptées ;
- D'administrer, d'assurer l'exploitation et la promotion de ses actifs.

Afin de mener à bien cette mission, l'établissement pourra :

- Prendre toute participation dans le capital de sociétés ;
- Prendre et consentir toutes garanties ;
- Contracter toute obligation notamment dans le cadre d'opération d'investissement bénéficiant d'incitation fiscale quelle qu'en soit la nature ;
- Réaliser toutes opérations de maîtrise d'ouvrage que ce soit en son nom propre ou pour le compte de tiers ;
- Acquérir ou céder, prendre ou donner à bail tout immeuble ;
- Et, plus généralement, réaliser toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Compte financier provisoire

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
Recettes	238 978 578 FCFP	29 853 903 FCFP	268 832 481 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	150 000 000 FCFP	29 739 167 FCFP	179 739 167 FCFP
Dépenses	226 358 931 FCFP	18 134 361 FCFP	244 493 292 FCFP
Résultats	+ 12 619 647 FCFP	+ 11 719 542 FCFP	24 339 189 FCFP
Montant du fonds de roulement	• En valeur : 171 751 078 FCFP • En nombre de jours : 277 jours environ		

Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	126 932 181 FCFP
Montant total des charges sociales	52 670 509 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	1 520 384 FCFP
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	-

Nombre d'effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	0	0	0	0		0
Titulaire FPT	0	0	0	0		0
ANFA	0	7	5	1	11	24
CEAPF	0	0	0	0		0
FEDA	0	0	0	0		0
ANT	0	0	0	0		0
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	1	0	0	0	3	4
Total effectif	1	7	5	1	14	28
Part en %	3,57%	25,00%	17,86%	3,57%	50,00%	100%

3.6.3.2 Établissement Grands Projets de Polynésie (G2P)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	21 Avenue du chef Vairatoa, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 9030 – 98716 Pirae
Téléphone	40 50 81 000
Courriel	contact@grandsprojets.pf
Site internet	https://grandsprojets.pf/
Page Facebook	-
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 7h30 à 12h – 13h30 à 17h Vendredi : 7h30 à 12h – 13h30 à 16h
Directeur	Monsieur Steve FINCK

Cadre réglementaire**Création et organisation**

- Délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 relative à l'établissement public des grands travaux
- Arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013 portant modification des statuts de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement"

Nomination du directeur

- Arrêté n° 2213 CM du 27 octobre 2022 portant nomination de M. Steve Finck en qualité de directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial Grands Projets de Polynésie

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation (MGT).

Présentation générale et attributions

L'établissement public G2P est chargé de procéder ou de contribuer à la réalisation, la rénovation et/ou la gestion des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute nature, destinés à un usage public ou d'utilité publique sur le territoire de la Polynésie française, de concourir aux opérations de mise en valeur de son patrimoine et celui de la Polynésie française, et notamment :

- Les acquisitions des biens immeubles directement nécessaires à la réalisation des opérations entrant dans ses missions ;
- L'acquisition, la mise en état, la valorisation et la promotion de toutes assises foncières, acquises ou affectées, destinées à des aménagements de toutes natures ;
- La construction, la rénovation et la gestion de logement ou d'opération immobilière à caractère social ou aidé ;
- L'exploitation et la gestion d'ouvrages, bâtiments, aménagements et équipements réalisés par l'établissement.

A cet effet, il peut :

- Contracter toute obligation, intégrant notamment des éléments de défiscalisation, permettant la réalisation de son objet social ;
- Prendre toute participation dans le capital de sociétés en vue de la réalisation de son objet social ;
- Rechercher des financements auprès des divers bailleurs de fonds locaux, métropolitains, européens et internationaux, tant auprès des institutionnels que des privés.

L'établissement intervient soit pour son compte, soit pour le compte de la Polynésie française ou de ses établissements publics.

Il peut par ailleurs intervenir pour le compte de sociétés d'économie mixte ou de sociétés de droit privé dès lors que la Polynésie française ou ses établissements publics y sont associés directement ou indirectement et qu'elles interviennent dans un domaine en rapport avec les missions de l'établissement.